



Contrat de location des installations des Loisirs

Parties

Entre les soussignés :

Loisirs St-Robert (Frontenac) inc. / Municipalité de Saint-Robert-Bellarmin
 10, rue des Loisirs
 Saint-Robert-Bellarmin (Québec) G0M 2E0
 Téléphone : 418-582-3420
 Courriel : dg@st-robertbellarmin.qc.ca

1. Identification du locataire

Nom du locataire : _____
 Adresse : _____
 Téléphone : _____ Courriel : _____
 Description de l'évènement : _____
 Date de location : _____
 Heures prévues de location : _____

2. Coûts et modalités de location

Le locataire s'engage à payer le coût total de la location, auquel s'ajoute un dépôt de garantie de 200 \$, avant la prise de possession des lieux.

Lorsque certaines installations ne sont pas louées, elles demeurent accessibles au public. Pour obtenir l'exclusivité d'un espace, celui-ci doit être loué selon les tarifs établis.

2.1 Équipements et tarifs

Installation à louer	Tarif	Total
Terrain de l'OTJ (événement régulier) avec les infrastructures	275 \$ / jour	
Terrain de l'OTJ sans les infrastructures	120 \$ / jour	
Terrasse avec bar	60 \$ / jour	
Patinoire d'hiver ou dek hockey l'été	120 \$ / jour	
Surface dek hockey	30 \$ / heure	
Chalet des Loisirs sans la cuisine	120 \$ / jour	
Chalet des Loisirs avec la cuisine	150 \$ / jour	
Terrain de balle *La mise en état du terrain, incluant le dragage, est effectuée avant le début de la location. L'entretien durant l'activité demeure sous la responsabilité du locataire	120 \$ / jour	
Terrain de l'OTJ – Événements spéciaux La location du terrain de l'OTJ pour des événements spéciaux inclut l'installation et la désinstallation complètes effectuées par les employés municipaux : mise en place et nettoyage des poubelles, installation des blocs pour la tente, des éclairages, de la plateforme pour la musique ainsi que du bar, puis le démontage de tout le matériel mentionné une fois l'évènement terminé.	970 \$	
Total de la location sans le dépôt de garantie	SOUS-TOTAL :	
Dépôt de garantie		200 \$
Total de la location incluant le dépôt de garantie	TOTAL :	

2.2 Coûts supplémentaires

Travail de pépinière : 75 \$ / heure

Employé municipal : 35 \$ / heure

3. Obligations du locataire

Le locataire s'engage à :

- Obtenir tous les permis nécessaires (alcool, restauration, etc.) et en fournir copie.
- Aviser son assureur et être adéquatement couvert.
- Respecter l'intégrité des installations et les remettre en bon état.
- Ramasser tous les déchets sur le site, incluant stationnement et terrains avoisinants.
- Attacher les rideaux de la terrasse après l'activité.
- Compléter le nettoyage au plus tard le lendemain à midi.
- Nombre de personnes prévues : _____
- Mesures de sécurité (si applicable) : _____

Accès saisonnier : En période estivale, les salles de bain extérieures et modules de jeux demeurent accessibles.

4. Conditions générales

Le locataire est responsable de tout dommage matériel ou corporel causé durant la location.

La municipalité n'assume aucune responsabilité pour accidents, vols ou pertes.

Installation de tente ou creusage : le locataire doit vérifier les fils enfouis.

Bruit : activités permises entre 7 h et 1 h.

Interdiction de fumer à moins de 9 m de l'entrée du terrain.

Stationnement obligatoire à l'extérieur du terrain.

Feu strictement interdit sur la terrasse et sur le terrain.

5. Responsable municipal

Personne à contacter en cas de besoin pendant l'évènement : Stéphane Vachon

Téléphone : 418-222-8917

6. Clés

Clés à remettre pour la location : _____

Remise des clés à _____ Date : _____

Retour des clés par _____ Date : _____

7. Signature

Fait à Saint-Robert-Bellarmin, le _____

Loisirs / Municipalité

Locataire

Nom : _____

Nom : _____